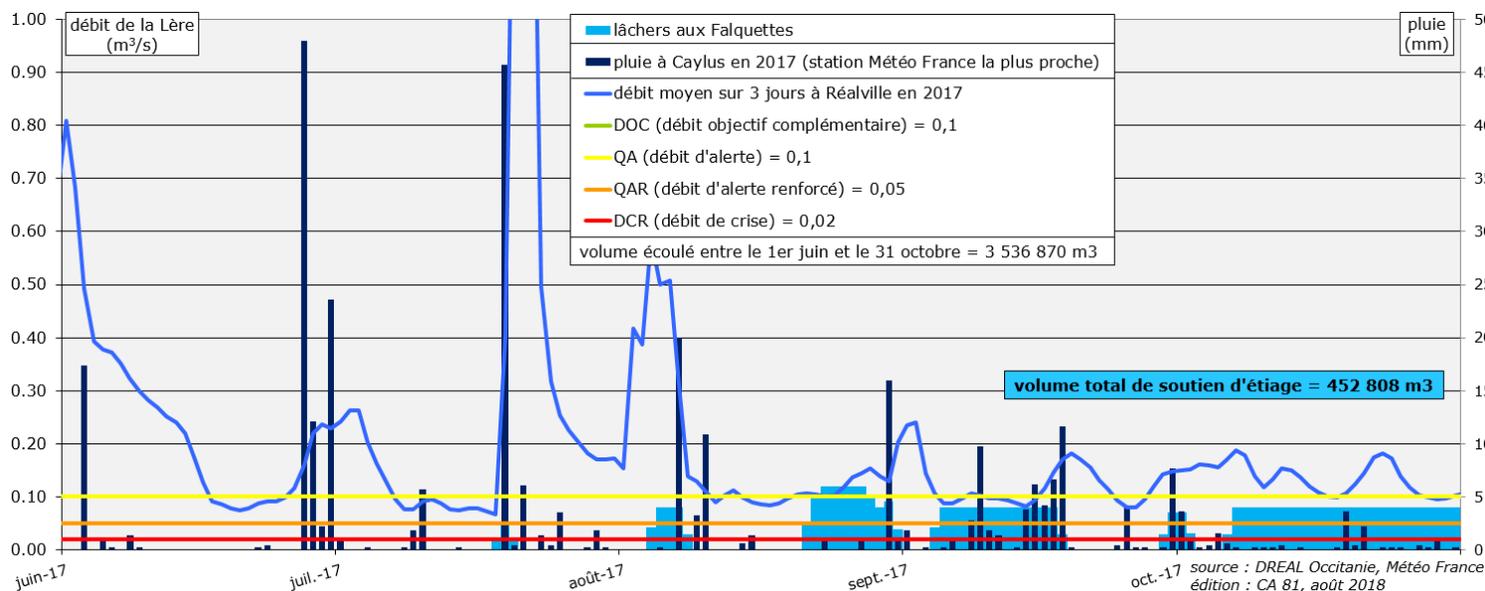


Débits moyens durant l'été 2017 : la Lère à Réalville



Arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2016

L'État autorise l'O.U. Aveyron-Lemboulas à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	1,02 hm ³
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	4,45 hm ³

pour la période d'été allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consultés dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

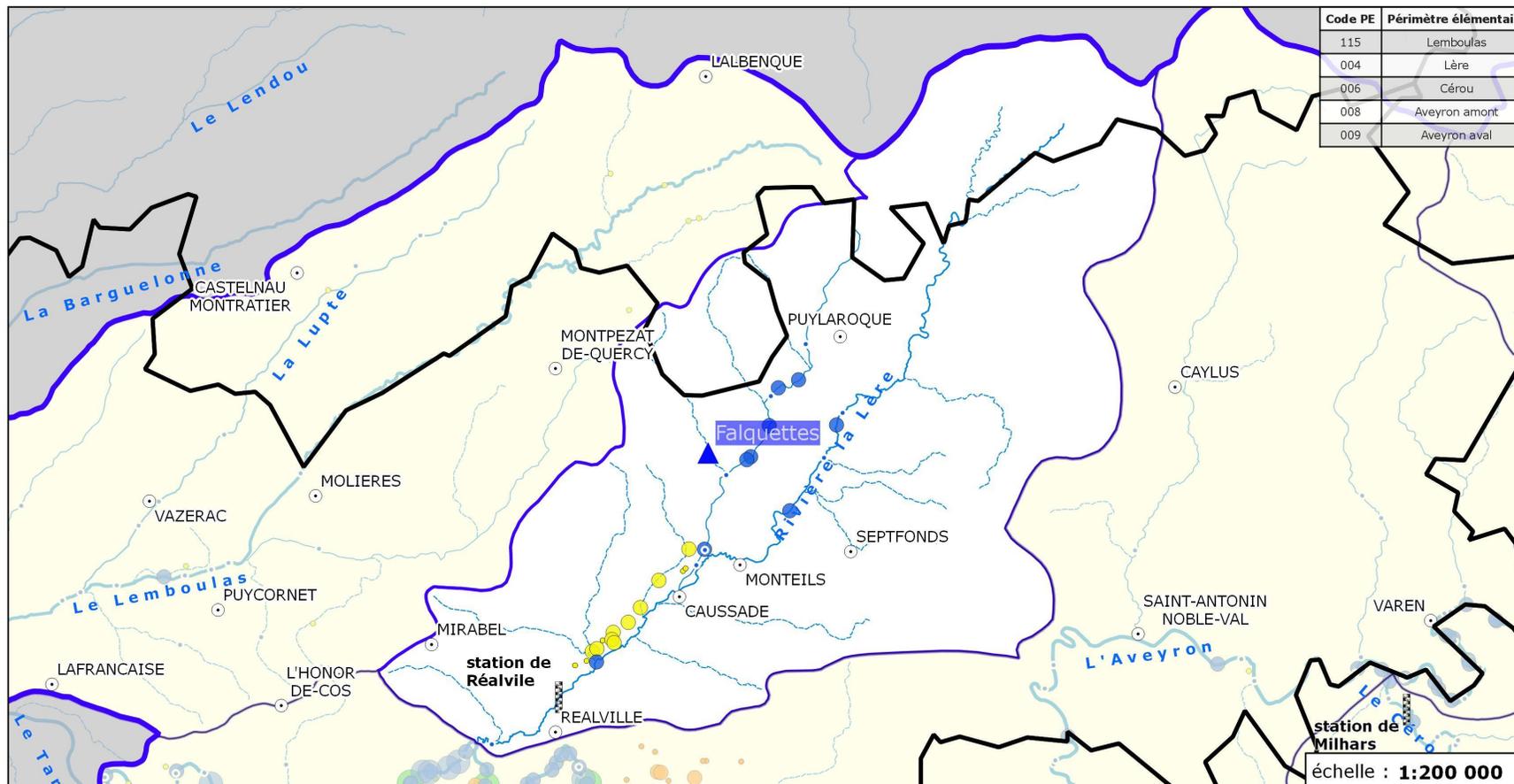
Partie réalimentée par la retenue des Falquettes

	en cours d'eau et nappes connectées	en nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	23	<i>pas de prélèvement recensé</i>
surface potentiellement irriguée (ha)	329	
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	723	
volume autorisé (m ³)	772 800	
volume prélevé (m ³)	217 950	

Partie non réalimentée

	en cours d'eau et nappes connectées	en nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	19	<i>pas de prélèvement recensé</i>
surface potentiellement irriguée (ha)	230	
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	571	
volume autorisé (m ³)	219 000	
volume prélevé (m ³)	170 854	

Plans d'eau : 99 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés sur ce périmètre élémentaire, pour un volume autorisé total de 2,7 hm³.



Code PE	Périmètre élémentaire
115	Lemboulas
004	Lère
006	Cérou
008	Aveyron amont
009	Aveyron aval

Organisme unique de sous-bassins Aveyron et Lemoubas :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2017

PE 004 - Lère

édition : CA81, août 2018
source : OU Aveyron, DREAL Occitanie

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU
- territoire hors OU
- cours d'eau principaux
- communes principales
- stations débitmétriques
- barrages de soutien d'étiage

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2017 :

(volumes exprimés en m³)

- | en cours d'eau | en nappes connectées | en nappes déconnectées | prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.) |
|----------------|----------------------|------------------------|--|
| 1 - 10000 | 1 - 10000 | 1 - 10000 | 200000 - 600000 |
| 10000 - 50000 | 10000 - 48530 | 10000 - 45143 | |
| 50000 - 125000 | | | |



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Organisme Unique des sous-bassins Aveyron & Lemboulas
Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne

contact administratif : Chambre d'agriculture du Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
Té. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09

<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – ouaveyron@tarn.chambagri.fr